



Le télétravail : Aspects réglementaires et management

Objectifs

- Assurer la sécurisation juridique du télétravail
- Définir les étapes de mise en œuvre du télétravail

Programme

- La sécurisation juridique du télétravail:
 - Quelle est la définition du télétravail ?
 - Comment instaurer le télétravail dans l'entreprise ?
 - Comment organiser et sécuriser le régime du télétravail ? Le télétravail, une thématique de la négociation obligatoire sur la qualité de vie au travail
- La mise en œuvre du télétravail :
 - Quelle articulation entre le télétravail et le droit à la déconnexion ?
 - Evaluer les risques liés au télétravail et notamment les RPS et les inscrire dans le DUERP
 - Définir une méthode pour réussir la mise en place d'un management à distance

Date(s) et lieu :

26 janvier 2021 - Strasbourg

Durée :

1 jour – 7 heures

Tarif (hors repas) :

230 € adhérent / 310 € non adhérent

Public(s), prérequis et modalités d'accès à la formation :

Fonctions support et ressources humaines

Formation sans prérequis

Modalités et délais d'accès : voir CGV et bulletin d'inscription

Pour toutes les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour voir comment nous pouvons adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : j.dupont@uriopss-grandest.fr

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques et/ou méthodologiques ;
Analyse des textes et de la jurisprudence
Échanges de pratiques au sein du groupe ;
Remise d'un support pédagogique
Une attestation de fin de formation sera délivrée à l'issue de la formation

Méthodes et modalités d'évaluation :

- Évaluation des acquis en cours de formation : quiz et discussions collectives
- Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation : questionnaire de satisfaction

Intervenants :

Catherine AUDIAS,
Juriste en droit Social, DESS de droit social et Master Spécialisé en management des structures d'action sociale.

Capacité maximum :

12 personnes

Nombre minimum de participants :

6 personnes